



# SNUipp 76

## Pour un grand 1er mai unitaire

### Edito

Le gouvernement poursuit les coupes sombres de postes de fonctionnaires et diminue le pouvoir d'achat des rémunérations. Il continue de faire croire qu'il veut sauver le système de retraites par répartition et il y met les moyens, poursuivant ainsi la médiatisation nécessaire à l'acceptation de cette réforme. Plus que jamais, **le SNUipp et la FSU appellent à faire du 1er mai une journée de mobilisation unitaire et massive.**

Il faut d'ores et déjà se préparer à d'autres mobilisations et poursuivre la campagne d'opinion envers les enseignants, les parents d'élèves, les citoyens. C'est tous ensemble qu'on peut gagner et on sait que la lutte sera rude. Oui, il y a d'autres solutions que de rallonger le temps de travail ! Le financement des retraites est possible à condition d'en finir avec l'actuel partage éhonté de la richesse au bénéfice des revenus financiers. C'est ce partage qui constitue le tabou à faire sauter, et non l'âge de départ. Il s'agit là d'un choix politique de justice et de solidarité. La question des retraites pose celle de la société dans laquelle nous voulons vivre. Nous ne pouvons accepter la paupérisation programmée des futurs retraités, l'idéologie absurde du « travailler toujours plus » et la destruction des solidarités sociales.

### Manifestations

**Rouen : 10h30 Cours Clémentineau**

**Dieppe 10h30 gare SNCF**

**Le Havre 10h00 Franklin**

Dispensé de timbrage

ROUEN CDIS

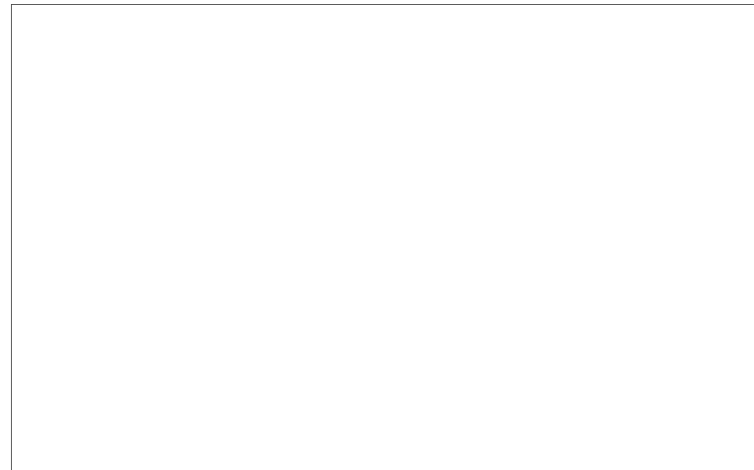


PRESSE  
URGENTE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 28/04/2010



Sommaire

- p 1 Edito
- p 2 Carte scolaire, échos des secteurs, appel intersyndical
- p 3 Carte scolaire
- p 4 Stage ASH, audience RASED
- p 5 à 8 Encart retraites
- p 9 Réforme de la formation
- p 10 Infos CAPD, pensions
- p 11 Bulletin syndicalisation
- p 12 Revalorisation, RESF, CUI, licenciements d'AE, AVS

# Carte scolaire : mobilisations et...second round en juin

Les élus du SNUipp ont défendu toutes les situations dont ils avaient connaissance. Ils ont dénoncé entre autres, la politique à s'attaquer à la scolarisation l'augmentation des Dans plusieurs cas, l'Ins-de vérifier les situations que l'obtention d'une ouverture est revenu sur des déci-Mais de nombreuses situa-ouverture, soit l'annulation Nous ne manquerons pas ment à l'occasion du pro-tiendra en juin.

La préparation de la rentrée cadre des restrictions bud-suffisamment en compte la notre département. Ces vertures en nombre suffi-



que gouvernementale qui vise tion des jeunes enfants ainsi moyennes par classe en ZEP. pecteur d'Académie a accepté nous avons évoquées (pour ou l'annulation d'un retrait) et sions annoncées en CTPD. tions méritent encore, soit une de la fermeture programmée. de les défendre aussi ferme-chain groupe de travail qui se

2010 se fait toujours dans le géitaires qui ne prennent pas hausse démographique de fermetures et l'absence d'ou-sant vont entraîner une nou-

# L'école Curie de Gournay dit non à la fermeture

L'Inspecteur d'Académie a annoncé la fermeture d'une classe à l'école maternelle Curie de Gournay-en-Bray. Pourtant les prévisions de l'école prévoient au moins 129 élèves pour 5 classes. Ce qui veut dire qu'après fermeture, il y aurait plus de 30 élèves par classes ou que des enfants resteraient à la porte faute de place. En fait l'administration compte bien globaliser les effectifs sur les 2 écoles maternelles de Gournay pour économiser un poste, au détriment des conditions de scolarisation des élèves et d'exercice des personnels. Les parents ont déjà manifesté à plusieurs reprises devant l'école et dans les rues de Gournay, et ils ne comptent pas en rester là.



# Appel intersyndical

Emploi, conditions de travail, pouvoir d'achat, avenir des retraites sont au cœur des préoccupations des salariés du public et du privé. Le sont aussi les axes revendicatifs portés en commun par l'intersyndicale depuis 16 mois. Ce sont sur ces priorités qu'elle interpelle : les pouvoirs publics, le patronat, les chefs d'entreprise.

La situation économique et sociale est d'ores et déjà à l'origine de nombreuses luttes, souvent unitaires, des salariés du public comme du privé. Ces mobilisations doivent s'inscrire dans la durée.

C'est pourquoi nous décidons de faire connaître nos exigences auprès des salariés toute la journée du 20 avril. C'est pour ces raisons que les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salariés à manifester très nombreux le 1er mai pour affirmer leurs attentes d'un monde plus juste où, partout, chacun a droit à un travail décent.



**SNUipp 76**  
 Bulletin du SNUipp  
 de Seine Maritime  
**I.S.S.N 1259-9646 /**  
**C.P.P.A.P 0710 S 07451**  
 Directeur de la Publication :  
 Marceau PRIVAT  
 SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat  
 76100 ROUEN  
 Mensuel imprimé par nos soins  
 Dépôt légal à parution

# Mesures de carte scolaire à l'issue du CDEEN du 1er

## 50 Fermetures

**BARENTIN** : mat Marie Pavilly. **BOIS-GUILLAUME** : élém Codet Bois Guillaume. **CANTELEU** : élém Maupassant Canteleu ; élém Flaubert Canteleu ; mat Innocent Sahun ; élém Coty St Pierre de Varengeville. **DARNETAL** : élém Hérédia Bonsecours ; mat Des Sources St Léger du Bg Denis. **DIEPPE OUEST** : RPI Ambrumesnil ; élém Les Fontaines Hautot/Mer ; élém Pruvost Offranville ; mat Prévert Offranville. **FE-CAMP** : mat Primevères Criquetot l'Esneval ; élém Allais Fécamp ; mat les Ecureuils Turretot. **GD QUEVILLY** : élém Buisson Gd Couronne ; mat Moulin Gd Quevilly. **LE HAVRE EST** : élém Acacias, Blanc, Vaillant, Michel Le Havre. **LE HAVRE OUEST** : élém Eluard 2 et Herriot Le Havre. **LE HAVRE SUD** : élém Caraques Harfleur ; élém Jaurès, mat Lamartine et Perrault Le Havre. **LILLEBONNE** : élém Jules Verne et mat Elisabeth Bolbec ; élém Glatigny Lillebonne. **MAROMME/DEVILLE** : mat Delbos Maromme ; élém André Marie Notre Dame de Bondeville ; RPI Montigny. **MONTIVILLIERS** : élém Boulard Epouville ; élém Epretot ; mat les Jardinets Fontaine la Mallet ; élém Michel Montivilliers ; mat les Lutins Octeville/Mer ; mat Point du Jour St Martin du Manoir ; élém St Romain de Colbosc. **NEUFCHATEL** : SIVOS du Bray Est ; mat Curie Gournay en Bray ; élém Morgny la Pommeraye. **ROUEN CENTRE** : élém Curie Mt St Aignan. **ROUEN NORD** : mat Marot Rouen. **ROUEN SUD** : élém Pasteur et mat Wallon Pt Quevilly ; élém Buisson Sotteville les Rouen. **ST VALERY** : mat La Rosace Ourville en Caux. **YVETOT** : RPI Héricourt en Caux.

## 40 Ouvertures

**BARENTIN** : élém Freville ; RPI Val de Saône ; **BOIS-GUILLAUME** : RPI du Haut Cailly. **CANTELEU** : mat Maupassant Canteleu. **DARNETAL** : élém Savale Darnétal ; mat La Fontaine Le Mesnil Esnard. **DIEPPE EST** : mat Berneval le Grand ; RPI Dampierre St Nicolas. **DIEPPE OUEST** : mat Arques la Bataille. **ELBEUF** : élém Brassens Elbeuf ; élém Mouchel Elbeuf. **EU** : mat Mélusine Eu ; SIVOS de l'Entente ; SIVOS du Plateau. **FECAMP** : élém Colleville. **GD QUEVILLY** : élém Picasso Gd Couronne ; mat Anne Frank Gd Quevilly ; mat Maupassant Petit Couronne. **LE HAVRE NORD** : élém Observatoire/Zurich, mat Desmalières et Langevin Le Havre. **LE HAVRE OUEST** : élém Gobelins Le Havre. **LE HAVRE SUD** : mat Jaurès Gonfreville l'Orcher. **LILLEBONNE** : élém Ferry Bolbec. **MAROMME/DEVILLE** : mat Perrault Deville les Rouen ; mat Jean Moulin Notre Dame de Bondeville. **NEUFCHATEL** : élém Bully ; RPI des Coteaux de l'Andelle ; élém St Martin Osmonville. **ROUEN CENTRE** : mat Pépinières St Julien Rouen. **ROUEN NORD** : mat Coty Bihorel ; mat La Fontaine Rouen. **ROUEN SUD** : élém Balzac Rouen ; élém Vauquelin/Duboccage Rouen ; mat Buisson Sotteville les Rouen. **ST ETIENNE DU ROUVRAY** : mat Curie St Etienne du Rouvray. **ST VALERY** : mat Yvecricque. **YVETOT** : RPI la Mailleraye/Seine ; RPI St Aubin de Cretot ; élém Breteville du Gd Caux.

## Mesures ASH

**4,5 Fermetures de postes** : 1 poste F au foyer du Manoir aux Loges ; 1 poste A au Centre Truffaut à Canteleu ; 1 poste référent ASH à l'IA ; 1/2 poste à la maison des écoliers à Fécamp.

**4 Transformations de postes** : 3 postes E en D à l'EPEAMSL D.Cordonnier au Havre ; 1 poste E en D au SESSAD D.Cordonnier au Havre.

**4 Ouvertures de postes** : 1 poste CLIS D élém Prévert Caudebec en Caux ; 1 poste CLIS D élém Rostand St Nicolas d'Aliermont ; 1 poste CLIS A « LSF » élém Rostand Sotteville les Rouen ; 1 CLIN élém Bimorel/Hugo Rouen.

**1 Transfert de poste** : 1 poste option C de l'Hopital Charles Nicolle vers L'ADAPT « Boucles de Seine » à Caudebec les Elbeuf.

## Postes d'application

**3 Transformations de postes d'application en postes d'adjoint** : élém Bernanos Bois-Guillaume ; mat Paul Fort Maromme ; mat Pépinières St Julien Rouen.

**4 Transformations de postes d'adjoint en postes d'application** : élém Le Village Canteleu ; élém Miannay Malaunay ; élém Clémenceau Darnétal ; mat La Cerlangue.

## 16 Ouvertures à suivre

**BARENTIN** : mat La Mésangère Barentin ; RPI de Boudeville. **BOIS-GUILLAUME** : élém Bosc Guérard St Adrien. **DARNETAL** : élém Genevoix Boos. **DIEPPE EST** : élém Desceliers/Fénelon Dieppe ; RPI Tourville la Chapelle. **DIEPPE OUEST** : RPI Tôtes. **FE-CAMP** : RPI Epreville. **LE HAVRE EST** : mat Curie et Mont Lecomte Le Havre. **LE HAVRE OUEST** : mat du Manoir Ste Adresse. **LE HAVRE SUD** : élém Valmy 2 Le Havre. **LILLEBONNE** : mat Dolto Gruchet le Valasse. **NEUFCHATEL** : SIVOS de la Bethune. **ROUEN CENTRE** : élém Le Gouy. **ROUEN NORD** : RPI Martainville.

## 2 Ouvertures Provisaires

**BOIS-GUILLAUME** : élém Chevalier Montville ; élém St Exupéry Quincampoix

### 1 Fermeture annulée pour un an :

**DIEPPE EST** : élém Michelet Dieppe.

### 7 Fermetures d'écoles

**mat Pré Fleuri** (postes transférés sur Michel et Grouchy), **mat Satie** (postes transférés sur Robespierre) et élém **Macé** (postes transférés sur Herriot et Dauphine) **au Havre** ; élém **La Gaillarde** (poste transféré sur mat Fontaine le Dun) ; élém **St Pierre le Viger** (poste transféré sur élém Fontaine le Dun) ; élém **St Aubin/Mer** ; mat **Elisabeth Bolbec**.

### 1 Ouverture d'école

élém **St Martin au Bosc**.

### 1 Fusion d'écoles

mat et élém **Pasteur Oissel**.

### Restructurations de RPI

**SIVOS de la Haute Vallée du Dun** ; **SIVOS du Plateau** ; RPI **Longueil** ; **SIVOS Côte d'Albâtre**.

### Création d'un RPI

**Fongueusemare/Saussezemare**



## Stage syndical ASH du 5 mars

Une centaine de participants à cette journée organisée par le SNUipp, recouvrant des situations professionnelles très diverses : enseignants en RASED, CLIS, UPI, SEGPA, IME, IM-Pro, des brigades stage ASH, enseignants référents, directeurs pédagogiques, secrétaire de CDOEA, mais aussi des enseignants de classe ordinaire accueillant des élèves en situation de handicap.

Dans un premier temps, un état des lieux très précis a été dressé à l'aide d'un diaporama présentant les 2 branches de l'ASH :

**l'ASH-A**, pour **Adaptation**, formée par le RASED, l'EGPA (SEGPA et EREA), les classes relais, les centres fermés, la prison ainsi que le CHU.

**l'ASH-H**, pour **Handicap**, composée des postes de CLIS, UPI, Etablissements spécialisés, Hôpital psy, ITEP et IME et les intégrations en classes ordinaires.

Dans notre département, 36 postes option D ne sont pas pourvus par des PE spécialisés sur les 110 existants, 57 sur 113 pour l'option E, 36 sur 124 pour l'option F, et 6 psychologues sur 65 ainsi que 20 rééducateurs sur 47. Le manque de personnel formé est criant. D'autant plus que, dans certains cas, le nombre de postes vacants peut justifier pour l'IA des fermetures.

Parallèlement, le nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés a augmenté de plus de 50 % et le nombre d'enfants suivis par des EVS et AVS a triplé en trois ans. Les débats ont permis d'exprimer des inquiétudes face à l'évolution des missions, la dégradation des conditions de travail et l'avenir même de l'ASH au sein de l'Education Nationale.

Le nombre de départs en formation est en baisse constante depuis plusieurs années. A la prochaine rentrée dans notre département seulement 1 départ en option A, 12 en D, 4 en E, 12 en F, et 3 psychologues. Aucun départ pour les options G, B et C. Ce décalage grandissant entre les besoins et l'offre de formation est un moyen efficace de ne plus remplacer, à terme, le personnel spécialisé en poste actuellement.

**Même si le pire a été évité grâce aux mobilisations, la plus grande vigilance est de mise pour les RASED, et la réforme des Unités d'enseignements, qui remet en cause le rôle du directeur pédagogique dans les établissements spécialisés est en marche.**

## Audience RASED

Au nom du Collectif RASED de Seine Maritime, une délégation (AME, FNAREN, SNUipp, SE, SUD et CGT) a été reçue par l'Inspecteur d'Académie et l'Inspecteur d'Académie Adjoint, en présence de Mme Lemoine, Inspectrice de l'ASH-A, le 1er avril 2010.

Après une introduction mettant en évidence, à l'aide de cas concrets, le rôle indispensable des RASED et les difficultés rencontrées sur le terrain pour fonctionner efficacement, de nombreuses questions ont été abordées:

- Quel avenir pour les RASED après les « suppressions » et les réorganisations décidées l'an dernier ? « *Le domaine des Rased reste en l'état à titre conservatoire ( réseaux, surnuméraires et sédentarisés classe). Un seul réseau par circonscription qui s'adapte aux besoins et propose des réponses argumentées et guidées par l'IEP qui est le garant du bon fonctionnement du système. Il n'y a pas de fonctionnement canonique à priori.* »
- Les postes surnuméraires ? « *Ils participent du réseau et interviennent sur 1 territoire limité qui peut être modifié si les besoins s'en font sentir* »
- Quel est le devenir des postes sédentarisés classe ? « *C'est une consigne du ministère qui a été mise en œuvre . Pour ne pas pénaliser les écoles, ils sont implantés au vu du possible ( postes vacants) et pas en fonction des besoins. Le réseau peut intervenir sur ces écoles* »
- Comment combler les postes vacants si les départs en formation sont inexistant ? « *Encore une consigne ministérielle limitant strictement le nombre de départs en formation au nombre de départs en retraite . La volonté est de privilégier les E . La professionnalisation des équipes se fait également dans le cadre de la formation continue* »
- La fin des postes G est donc annoncée ? « *Il existe aussi des G hors de l'éducation nationale* »
- Le manque de temps institutionnel pour les synthèses et les concertations « *Le temps dû aux élèves ne doit pas être altéré* »
- Pourquoi lier la prise en charge en Grande Section aux résultats des évaluations ? « *pas de consigne de l'IA sur cette question . Il s'agit d'organiser la continuité pour une prise en charge dès la rentrée en CP* »

Des réponses , conformes aux déclarations du ministre qui, échaudé par les mobilisations de l'an dernier réaffirme une volonté de maintenir les RASED sans leur donner réellement la possibilité d'accomplir efficacement leurs missions.

Seule la vigilance et la mobilisation de tous permettra d'obtenir les moyens nécessaires afin que dans toutes les écoles les enfants rencontrant des difficultés puissent avoir les mêmes





À l'automne 2008, chacun s'employait à dénoncer le capitalisme financiarisé et considérait que s'il fallait sauver les banques, ce serait à la condition de moraliser leurs pratiques. Et se félicitait d'une organisation sociale qui atténuait dans notre pays les aspects dévastateurs de la crise.

Au printemps 2010, tout est oublié et c'est aux déficits publics que la guerre est déclarée ! Et si certains parlementaires de la majorité sont gênés par l'indécence du bouclier fiscal, c'est parce qu'il contraste avec les efforts demandés à la population dans son ensemble. Peu s'expriment pour remettre en cause la logique de réduction des ressources, les exonérations fiscales ou de cotisations sans effet sur l'emploi, ni pour contester le choix de réduire les dépenses collectives.

Au lieu de mettre en œuvre dans la fonction publique des politiques favorables à l'emploi et au pouvoir d'achat, le gouvernement poursuit suppressions d'emplois, RGPP, réformes régressives et baisse du pouvoir d'achat des rémunérations. Au prétexte d'un trop perçu au titre de 2009, il ampute de 0,3 % la revalorisation des pensions de retraite au 1<sup>er</sup> avril. Autant d'incitations données aux employeurs privés au détriment de

l'emploi et des salaires. Et autant de renoncements à utiliser ces leviers pour une sortie durable de la crise ! Scénarios catastrophes et manipulation viennent gonfler artificiellement les besoins de financement des régimes de retraite évalués par le COR, que gouvernement et patronat ne manqueront pas d'instrumentaliser pour présenter comme inévitables un report de l'âge légal et un allongement de la durée de cotisation. Les comparaisons vont fleurir avec pour seul programme de tirer toutes les situations vers le bas.

Pour la FSU, les futurs retraités n'ont pas à payer la facture d'une crise économique qu'ils paient déjà au prix fort

en tant que salariés. Le financement des retraites n'est pas un luxe inaccessible que notre pays ne pourrait s'offrir ! Si toutes les pistes sont sur la table, c'est de l'augmentation des cotisations, de l'élargissement de leur assiette, de la contribution de tous les revenus qu'il faut débattre.

Les deux journées du 20 avril et du 1<sup>er</sup> mai, sont deux premiers rendez-vous interprofessionnels dont la FSU entend assurer le succès. Elle appelle les personnels et les retraités de son secteur à se mobiliser pour s'opposer aux régressions et défendre d'autres choix.



## SOMMAIRE

- 2010, des rendez vous pour l'emploi, les salaires et les retraites PAGE 1
- Rapport du COR et pistes de réforme ; Allonger la durée de cotisation, c'est inéquitable ; Les revendications de la FSU PAGES 2-3
- Emploi et salaires PAGE 4

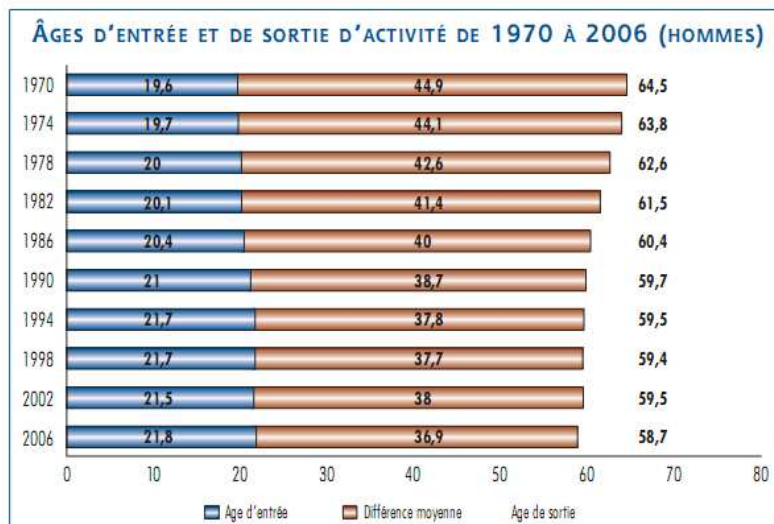
# Travailler plus longtemps ? Ou travailler mieux pour vivre plus longtemps ?

Puisque nous vivons plus longtemps, il serait légitime de travailler plus longtemps... Cette idée se soucie peu des salariés qui sont écartés sur le bord du chemin. Parmi les principaux perdants des dernières réformes, il faut compter les femmes et les jeunes générations.

En effet, l'allongement de la durée d'assurance suppose que l'on puisse maintenir des conditions optimales d'emploi tout au long de la carrière professionnelle. Une situation que connaissent de moins en moins de salariés.

Les droits à pension des femmes, du fait qu'elles cumulent des interruptions de carrière et des emplois à temps partiel, sont particulièrement fragilisés par les dernières réformes. La suppression des bonifications pour les femmes fonctionnaires est en soi révélateur des inégalités que les réformes leur font subir.

Une étude de la DREES montre également que les générations qui ont 30 ans aujourd'hui ont acquis moins de trimestres cotisés que les générations qui les ont précédées. À



l'autre bout de la chaîne, les salariés âgés sont toujours aussi précocement chassés de leur emploi. Ils ne sont plus que 4 sur 10 encore en emploi avant l'âge légal.

La durée réelle du travail se contracte au fil des générations. Ce phénomène – produire la même quantité de richesse nécessite moins d'heures de travail – serait synonyme de progrès humain si les conditions d'une juste redistribution des richesses étaient créées. C'est le fondement même de l'équité entre générations.

Toute réforme qui prolonge la durée d'activité ne fait que masquer sa principale conséquence : la baisse du niveau des pensions.

Consolider notre système par répartition, défendre le principe d'un salaire continué et socialisé, suppose avant tout de revenir sur les inégalités que les dernières réformes ont produit. Cela implique de prendre en compte au titre de la durée d'assurance les périodes d'études, de formation et de recherche d'emploi. Cela suppose, plus fondamentalement, de reconquérir une partie des richesses produites par le travail. C'est bien d'un choix de société qu'il s'agit.

## Salariés du public, salariés du privé

Bien que les modes de calculs soient différents entre les régimes de retraite, l'objectif doit être, tout en prenant en compte la spécificité et la pénibilité de certains métiers, de garantir à tous un bon niveau de pension et des taux de remplacement comparables. Tel était le cas avant les réformes de 1993 et 2003. La réforme de 2003, faite au nom de « l'équité », engendre dans la fonction publique, des baisses du taux de remplacement de l'ordre de 30 % à l'horizon 2020, liées au fait que les durées cotisées sont des durées effectives de travail. On peut difficilement faire pire. Il faut donc sortir de cette rhétorique insensée où, jouant tour à tour des prétendus « avantages » des uns et des autres, le gouvernement tire les pensions de l'ensemble des salariés vers le bas. Pour la FSU, c'est l'équité vers le haut qui doit être recherchée, non un nivellement par le bas.



# Rapport du COR : emploi et salaires au cœur du sujet

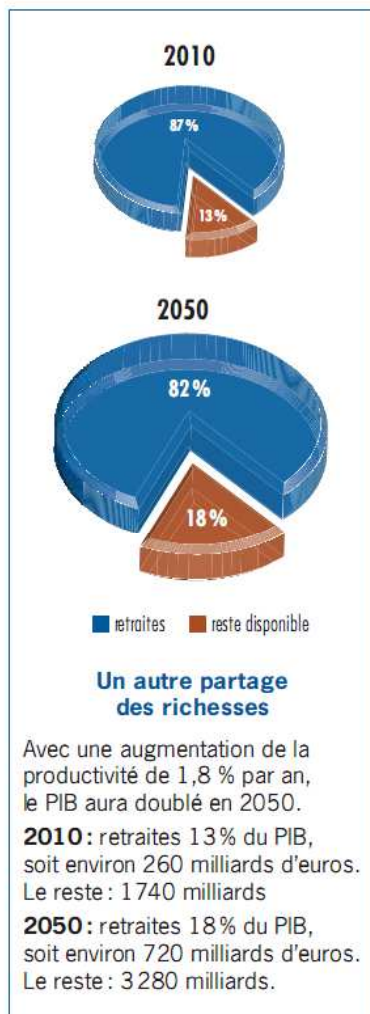
Avant même l'examen du huitième rapport par l'assemblée du conseil d'orientation des retraites, les projections financières pour les principaux régimes de retraite avaient filtré et la presse faisait état de besoins de financement considérables. Au cours de la même semaine, le gouvernement lançait une campagne publicitaire.

Les projections du COR rappellent combien les questions d'emploi et de salaires sont centrales pour assurer le financement des retraites. Aussi, les besoins de court et moyen termes sont-ils, du fait de la crise, accrus par rapport à ceux évalués en 2007. À plus long terme, ils sont largement dépendants des hypothèses retenues. Pour deux des scénarios, celles-ci sont nettement pessimistes. Les besoins de financement du scénario le plus optimiste s'expliquent pour la moitié par une piètre manipulation, consistant à fixer la contribution de l'État employeur pour les pensions des fonctionnaires à son niveau de l'année 2000. Construire des projections sur une situation que l'on sait dépassée est pour le moins paradoxal... sauf à vouloir utiliser une présentation mensongère pour justifier des régressions à l'encontre des personnels.

Si le COR a renoncé à introduire au sein du 8e rapport les hypothèses qu'il a pourtant testées de recul des bornes d'âge (l'âge d'ouverture des droits à pension et l'âge auquel la décote s'annule), ces pistes apparaissent comme clairement privilégiées par le gouvernement ; pour les fonctionnaires, les ballons d'essai des dernières semaines montrent que toutes les manipulations seront utilisées pour réduire leurs droits, comme si l'appauvrissement des retraités était un horizon indépassable dans notre pays.

**Pour la FSU, les futurs retraités n'ont pas à payer la facture d'une**

**Crise : les fonds de pension perdent en une seule année 5 400 milliards de dollars.**



**crise économique qu'ils paient déjà au prix fort en tant que salariés. Il est indispensable, contrairement au parti-pris gouvernemental, de « tout mettre sur la table » et de débattre du taux de cotisation, de l'élargissement de l'assiette de ces cotisations aux revenus du travail et du capital qui échappent à la solidarité et de moduler ce taux en fonction de la valeur ajoutée des entreprises afin de ne pas pénaliser l'emploi et les salaires.**

## NOS PROPOSITIONS

La FSU défend le système par répartition et le code des pensions dans la fonction publique. Elle se bat contre les régressions en cours et à venir, et se prononce pour le droit à un départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 %, calculé sur les six derniers mois, soit 37,5 annuités pour une retraite complète dans la FP. Elle revendique de nouveaux droits pour améliorer le code des pensions.

- La prise en compte gratuite des années d'études pour la durée d'assurance, et la validation des périodes de précarité.
- Le rétablissement des bonifications pour enfants sans condition.

Elles sont supprimées dans la fonction publique pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 ; et les nouvelles modalités pour les enfants nés avant 2004 excluent de nombreuses situations. La FSU revendique également l'extension aux enfants nés avant 2004, de la prise en compte gratuite des périodes non travaillées dans la limite de trois ans pour les enfants nés ou adoptés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

- La reconnaissance de la pénibilité. Certaines catégories peuvent encore partir à 55 ans mais pour la majorité, il n'y a aucune prise en compte des différentes formes de pénibilité. Il faut aussi envisager de nouvelles formes d'exercice des métiers prenant en compte les âges et les expériences acquises, et développer suffisamment tôt de véritables perspectives de mobilité choisie.

- Une véritable CPA. Depuis la loi Fillon, les modalités de la cessation progressive d'activité (CPA), ne permettent plus cette transition activité /retraite. La FSU souhaite de nouvelles modalités reprenant les aspects positifs de l'ancienne CPA, qu'il faut améliorer et assouplir, en fonction des besoins.

- L'accroissement des financements. Pour la FSU, il faut accroître la part de la valeur ajoutée affectée aux salaires. Augmenter la part des dépenses pour les retraites de 4 à 5 points de PIB d'ici 2050 est tout à fait à notre portée : cela suppose d'y consacrer le quart des gains de productivité, soit une augmentation des cotisations de 0,375 point par an. Les régimes de retraite sont financés par des cotisations prélevées sur les salaires ; l'élargissement à la valeur ajoutée des entreprises, la taxation des revenus financiers et des patrimoines doit permettre d'inscrire plus de solidarité dans le financement.

### APPEL

**« Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites »**

<http://www.exigences-citoyennes-retraites.net/>

# Travailler plus et gagner moins : une évolution à renverser

De 2007 à 2010, le non remplacement d'un départ en retraite sur deux a entraîné environ 100 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique de l'État. Le gouvernement entend poursuivre cette politique et atteindre 160 000 suppressions en 2012. Il tente aussi d'imposer aux collectivités territoriales qu'elles participent à réduire l'emploi public.

Suppressions de certaines missions, externalisations, réorganisation de l'administration territoriale, réformes régressives, la RGPP prend différentes formes et dessine un service public peu de chagrin. La loi mobilité permet de gérer le « plan social » qui en découle, avec réaffectations contraintes, réorientation professionnelle imposée par le chantage au licenciement. Les formes dégradées d'emploi, comme le système des vacances, affectent les agents non titulaires par ailleurs menacés de chômage des jeunes.

Côté rémunérations, le gouvernement a privilégié le recours aux heures supplémentaires, le rachat des jours épargnés sur les comptes épargne temps, au risque d'accroître encore les inégalités. Les mesures générales sont restées en deçà de l'inflation et le développement des mesures indemnitaires n'a pas compensé le retard pris par les traitements sur les prix.

Organisant l'individualisation des rémunérations, différentes mesures ou projets vont clairement à l'encontre de la solidarité des équipes et des valeurs partagées par les agents de la fonction publique : rémunération à la performance, intéressement collectif, ou encore « retour catégoriel » qui consiste à financer les mesures de revalorisation par l'affectation de la moitié des crédits dégagés par les suppressions d'emplois.

Au travers de la négation de leurs missions, de leur professionnalité, de leurs valeurs, de l'incertitude sur leur situation personnelle, c'est aussi la santé des agents de la fonction publique qui peut s'en trouver affectée, parfois de manière dramatique. Imposer d'autres logiques, c'est urgent !

## Passage en force ou négociation ?

Le ministre est obligé de discuter de la situation des contractuels et d'annoncer un projet de loi. La FSU portera dans ces discussions la revendication d'un plan de titularisation, de l'ouverture des postes aux concours en nombre suffisant pour faire face aux besoins sans recourir à l'emploi de contractuels ou à l'intérim.

Il faut stopper les suppressions d'emplois et la RGPP.

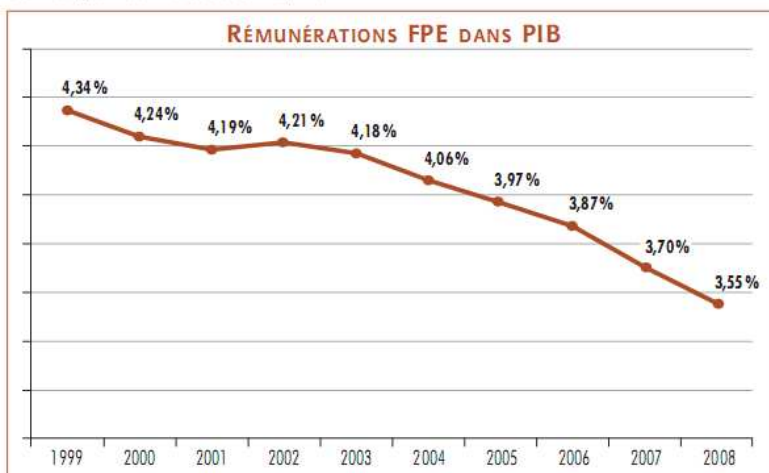
Aucune organisation n'a signé les deux derniers accords proposés sur l'intéressement collectif ou la revalorisation de la catégorie A. Essai à

transformer pour défendre nos revendications à la veille des négociations salariales triennales qui se tiendront d'ici l'été. La FSU revendique le rattrapage de la valeur du point d'indice de la Fonction publique sur les prix et une véritable reconstruction de la grille. Des mesures immédiates doivent être prises : augmentation de 9% de la valeur du point, attribution de 50 points additionnels et porter le minimum de rémunération à 1 600 euros nets.

Les pensions de retraite doivent être revalorisées au-delà des évaluations mesquines des pouvoirs publics.

## La baisse de nos traitements : un choix politique !

Le maintien en 2008 de la part des rémunérations dans le PIB depuis 1999 aurait dégagé 15,5 milliards d'euros, soit le coût pour l'État d'une augmentation du point d'indice de 18,7 %.



Rémunérations des personnels de l'État, hors enseignants des établissements privés sous contrat. Source : rapport annuel sur la fonction publique, faits et chiffres 2008-2009

## Choix encore

Plus de 2,5 milliards d'euros, c'est le coût de la baisse de la TVA dans la restauration. 82 milliards d'euros par an : coût annuel des niches fiscales, dont 39 pour le 1 % des contribuables les plus fortunés.

Bouclier fiscal 2009 : près de 400 millions reversés à un millier de contribuables.

## Et conséquences

Évolutions des salaires nets annuels moyens dans la FPE.

En % et en euros constants	2002 à 2003	2003 à 2004	2004 à 2005	2005 à 2006	2006 à 2007
à structure constante	- 0,9	- 1,2	- 1,6	- 0,1	- 0,6



# Compte-rendu d'audience sur la formation

A sa demande, le SNUipp était reçu en audience à l'inspection académique le 8/03 concernant **la situation des futurs stagiaires**.

L'IA appliquera la circulaire ministérielle, les lauréats du concours 2010 seront placés en observation et en pratique accompagnée dans des classes de MAT et PEMF jusqu'à la Toussaint puis sur des missions de brigades ensuite. L'Inspecteur d'Académie a donc reconnu devoir récupérer des postes de brigades (ils sont donc bloqués au mouvement, personne ne peut y arriver) pour pouvoir trouver des affectations aux stagiaires. Ces stagiaires seront « invités » trois jours avant la rentrée pour être accueillis (et payés à partir de la pré rentrée ! Encore une économie !).

Nous avons interrogé l'IA sur des temps de décharges des MAT (qui devront suivre le stagiaire toute l'année), sur le temps de formation en dehors de l'observation, sur les modalités d'affectation des stagiaires, sur leurs frais de déplacement, sur leur remplacement quand ils seront en formation, sur la formation continue des PE... Si quelques réponses ont été apportées (les MAT devraient avoir des décharges ponctuelles liées aux besoins), les stagiaires participeront à un maximum d'animations pédagogiques et iront deux à trois semaines à l'université/IUFM. Quelle formation !!! Ils feront des vœux géographiques mais seront répartis sur tout le département, le plus près possible de leur « tuteur ». Beaucoup de questions demeurent. Comment un stagiaire en observation 8 semaines en cycle 1 va-t-il s'en sortir s'il remplace en cycle 3 ? Où est passé l'intérêt de l'élève quand les remplaçants sont des étudiants mal formés ? Le SNUipp continue de demander l'abandon de cette réforme dangereuse pour les élèves, les



## Stagiaires 2010 : formation rime avec «compagnon»

Avec la réforme de la formation et la suppression de l'année de PE2, les lauréats 2010 seront donc en «compagnonnage» dans des classes de maîtres formateurs jusqu'à la Toussaint puis nommés sur des missions de brigade. Même si le ministre a entendu nos exigences de ne pas placer les stagiaires en responsabilité dès septembre, comme prévu initialement, ce dispositif va mettre les enseignants stagiaires en difficulté. La formation professionnelle ne peut se réduire à un compagnonnage et à une simple mise en situation en désorganisant les écoles au détriment des élèves et des enseignants. En Seine-Maritime, les syndicats enseignants (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés) ainsi que la FCPE se sont réunis, ont rédigé un communiqué qui demande le retrait de cette réforme régressive et le rétablissement d'une véritable formation professionnelle. D'autre part, les organisations syndicales ont sollicité un groupe de travail exceptionnel auprès du Recteur afin d'obtenir des précisions sur les modalités d'affectation des stagiaires (par qui, sur quel temps, quelle formation supplémentaire... ?) ainsi qu'une audience élargie aux parents d'élèves et organisations étudiantes, suivie d'une conférence de presse. Enfin, les organisations se retrouveront pour envisager des actions communes dont nous vous informerons.

*Pour sa part le SNUipp exige pour les stagiaires le maintien de l'année de PE2 avec une formation en lien avec l'IUFM et s'oppose à un dispositif de compagnonnage fondé sur des personnels non qualifiés et non formés pour des missions de formation professionnelle.*

**COMMUNIQUE**  
FCPE76, CGT-Educ'Action, FSU  
(SNEP, SNES, SNESup, SNUEP,  
SNUipp), SE-UNSA, SGEN-CFDT,  
SN-FO-LC, SUD-Education

Rouen, le 19 avril 2010

### COMMUNIQUE

*Jusqu'à cette année, les lauréats de concours de l'enseignement apprenaient le métier de professeur ou de CPE dans un Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM). Ils suivaient une formation en alternance, avec une majorité de la formation à l'IUFM.*

*Cela leur permettait de concevoir leurs cours, de réfléchir à leur pratique du métier, de confronter avec d'autres collègues leurs expériences, de pouvoir confier leurs difficultés éventuelles auprès de formateurs qualifiés.*

*Dès septembre 2010, une réforme va se mettre en place :*

*- dans le 1er degré, les « stagiaires » seront en observation dans une classe jusqu'à la Toussaint, puis affectés comme remplaçants ;*

*- dans le 2nd degré, ils devront effectuer un service à temps complet.*

*Dans les deux cas, les « stagiaires » ne bénéficieront que d'une ou deux périodes de formation dans l'année. Cela représente un appauvrissement de la formation professionnelle des enseignants.*

*Concrètement :*

*- dans le 1er degré, des remplacements vont être effectués par des enseignants non formés ;*

*- dans le 2nd degré, les élèves vont voir défiler, durant l'année scolaire, plusieurs intervenants pour la même matière, dont des étudiants !*

*Ainsi, des classes auront des enseignants inexpérimentés en situation de tâtonnement pédagogique permanent, ce qui lésera les élèves.*

*Les jeunes « stagiaires », pour leur part, privés de formation, seront mis en grande difficulté du fait des exigences du métier.*

**Enseigner est un métier qui s'apprend !  
Les organisations signataires demandent le retrait de cette réforme et le rétablissement d'une véritable formation professionnelle des nouveaux enseignants.**



# Infos CAPD du

## Mouvement 2010 : les dés sont jetés, résultats provisoires le 4 juin

Après la fermeture du serveur et en attendant les résultats (provisoires à partir de 4 juin), la seule possibilité est d'annuler un ou plusieurs vœux et de contester les éléments du barème en cas de désaccord en renvoyant l'accusé de réception qui vous a été envoyé dans votre boîte I-Prof (sans oublier évidemment, ou de nous en transmettre un double avec vos remarques, ou de nous contacter en cas de doute).

La décision prise par l'Inspecteur d'Académie de bloquer tous les postes de brigades afin de récupérer des postes pour les décharges des écoles à 4 classes (assurées précédemment par les PE2) et de dégager des remplacements sur des longs congés pour les nouveaux recrutés à partir du retour des vacances de Toussaint, va peser lourdement sur ce mouvement. Le nombre total de postes proposés restera donc encore insuffisant et largement inférieur à la demande malgré la parution de nombreuses décharges. Les améliorations promises par l'administration depuis l'instauration des nouvelles règles se feront attendre une fois de plus, et beaucoup de jeunes collègues devront encore patienter jusqu'en juillet ou septembre pour connaître enfin leur affectation, voir plus puisqu'il faut s'attendre à un important « surnombre » à la rentrée.

Les nouvelles règles imposées par le ministère dans la précipitation, loin de simplifier le système introduisent de nombreux effets pervers non maîtrisés qui rendent la participation au mouvement très compliquée. Pas facile en effet de s'y retrouver dans tous les intitulés de postes, les différents codes et les types de vœux. Et toutes ces recherches pour quel résultat ? collègues sans poste à l'issue de la 1ère phase l'an dernier. Beaucoup d'incertitudes qui laissent aux enseignants une impression amère de jeu de hasard alors que les conséquences pèsent lourdement sur leur vie aussi bien professionnelle que privée.

Le SNUipp œuvre à tous les niveaux pour que les droits de tous soient respectés dans la plus grande transparence et ses délégués du personnel se tiennent à votre disposition quotidiennement pour vous aider, vous conseiller, répondre à vos questions et vérifier pour vous qu'aucune erreur n'est commise à aucune étape des opérations du mouvement.

**Si ce n'est déjà fait complétez et envoyez nous votre fiche de contrôle mouvement.**

## Liste d'aptitude direction d'école :

112 collègues ont été inscrits cette année sur la liste d'aptitude direction d'école.

Parmi eux sur les 45 candidats « faisant fonction », 43 avaient obtenu un avis favorable de leur IEN et étaient donc dispensés de passer l'entretien.

Parmi les 66 candidats qui ont passé l'entretien, 58 ont reçus un avis favorable et 8 situations ont été examinées par la commission plénière qui vise à harmoniser les décisions prises par les différentes commissions d'entretien.

5 avis défavorables ont été maintenus et ces collègues ne sont donc pas inscrits sur la liste d'aptitude. « Candidature prématurée, méconnaissance des textes et du système éducatif, motivation partielle » sont les raisons invoquées pour justifier ces avis.

## Permutations informatisées

77 collègues quittent le département pour 125 demandes et 51 y seront affectés à la rentrée.

Les réalités sont très diverses d'un département à l'autre, cependant, après une relative embellie, les statistiques tant départementales que nationales sont à nouveau en baisse. La majoration de 150 points qui permet d'accélérer les mutations pour rapprochement de conjoints comme le ministère s'y était engagé rend totalement inaccessible la mutation pour raisons personnelles ou rapprochement familial vers de nombreux départements. Ainsi par exemple, des collègues recrutés dans l'Eure (souvent sur liste complémentaire), n'ont pas réussi à obtenir la Seine Maritime..

La procédure des Inéat-Exéat est en cours, les résultats seront prononcés lors des prochaines CAPD. **Adressez nous un double de vos demandes si vous souhaitez être informé de l'évolution de votre dossier.**

## Postes adaptés :

Ce dispositif permet aux collègues qui, en raison d'un accident ou d'une maladie, ne peuvent plus exercer dans une classe, et sont affectés pour une longue durée (5 ans) ou une courte durée (1 an renouvelable 2 fois donc maximum) sur un poste compatible avec leur état de santé.

La Seine Maritime dispose de 18 places pour 30 demandes. Ce nombre incroyablement faible au regard des besoins entraîne l'administration à faire des choix parmi des situations toutes plus douloureuses les unes que les autres.

Lors de la CAPD, les délégués du personnel du SNUipp sont intervenus pour protester contre le manque de places alors que, dans le même temps, le ministère de l'Education Nationale, au travers d'une campagne de communication, s'est engagé à mener une politique active en faveur des personnes handicapées afin d'atteindre le taux d'emploi légal de 6% d'ici 2012.

Le bilan chiffré pour 2010/2011 illustre bien cette pénurie de moyens :

4 postes adaptés de longue durée (PALD) prolongés,

4 sorties prononcées sur les 12 demandes de maintien en poste adapté de courte durée (PACD),

1 retour en PACD accepté sur les 2 demandes,

4 entrées autorisées en PACD sur les 12 demandes formulées.

Les dossiers retenus sont sélectionnés en fonction de critères liés d'une part à la nature de la maladie et d'autre part au projet professionnel. Pendant le groupe de travail académique et lors de la CAPD, les délégués du personnel du SNUipp ont également fait part de la difficulté pour des collègues, fragilisés par la maladie, à se projeter dans le futur pour envisager un avenir professionnel dans ou hors de l'Education Nationale. Malheureusement, le parcours pour se reconverter ou obtenir un reclassement est tellement long et compliqué que la sortie du dispositif se soldait encore trop souvent par un retour en classe ou une mise en retraite pour invalidité.

## Pro- chaine CAPD : 6 mai

- Détachements, disponibilités, congés parentaux.

- Congés de formation



Le kisaitou un outil indispensable aux directeurs et aux adjoints...

Livre + CD : 32€

25€ pour les syndiqués

Contactez la section départementale pour le recevoir !

## Pensions : + 0,9 !

**Plus 0,9% pour les retraités au 1er avril :**

Les pensions des retraités ont été revalorisées de 0,9% au 1er avril. Ceci cache une amputation de 0,3% de la hausse attendue, l'inflation prévue pour 2010 étant de 1,2%. Le gouvernement juge que les retraités ont perçu 0,3% de trop au titre de 2009 et qu'ils doivent rendre quelques centimes d'euros (les pensions avaient augmenté de 0,4%).

**Le SNUipp réinterroge le ministère de l'Education Nationale sur la mise en œuvre de la procédure d'assimilation des instituteurs**

# Je me syndique pour la rentrée 20



Je me syndique au SNUipp de Seine-Maritime afin de contribuer :

- ◆ A la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités
- ◆ Au développement du service public d'éducation
- ◆ Au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique au sein de la FSU

**Réduction d'impôts : 66 % de la cotisation syndicale déduits directement du montant de vos impôts**

NOM : ..... Prénom.....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance:.....Année de sortie IUFM .....

Adresse personnelle :

.....

.....

Tél fixe ..... portable.....

E-mail.....

Votre situation administrative : adjoint, directeur, spécialisé, stagiaire, .....

Nom et commune de l'établissement d'exercice:

.....

.....

**J'adhère au SNUipp 76**

J'étais syndiqué-e en 2009/2010 oui non

**Echelon : .....**

Si travail à temps partiel :.....quotité.....

Montant de ma cotisation : .....

**Date :..... Signature :**

**Votre cotisation :** voir tableau ci-contre

**PE1 :** 30 € **PE2, liste complémentaire :** 83 €

**Temps partiel :** au prorata du temps travaillé (mini 70€)

**Disponibilité, congé parental :** 31 € **A-E/EVS :** 40 €

**Retraités :** 96 €

**Majoration de cotisation**

Spécialisé, PEMF, CPC, directeur 2 à 4 classes + 8 €

Directeur 5 à 9 cl + 12 € à 10 cl et plus + 15 €

Directeur établissement spécialisé ou de SEGPA + 17 €

*Dès maintenant, adressez-nous votre adhésion. Vous recevrez la presse départementale et nationale dès que nous aurons procédé à l'enregistrement de votre adhésion.*

ECH.	INSTIT.	P.E	P. E. hors cl
3		126	
4	119	132	
5	122	139	219
6	124	148	233
7	127	157	247
8	133	168	
9	140	180	
10	149	194	
11	163	208	

## Mode de règlement

**Chèque Prélèvement mensualisé**

Si vous envoyez ce bulletin avant le 30 juin, les prélèvements se feront en 10 fois du 1er septembre 2010 au 1er juillet 2011. **2/3 de cette cotisation seront déduits des impôts que vous aurez à régler concernant les revenus 2011. Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous datée et signée**

## AUTORISATION DE PRELEVEMENTS

j'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NATIONAL D'EMETTEUR

406 331

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

COMPTE A DEBITER

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNUipp 76  
4 rue Louis Poterat 76100 Rouen

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT DU Cte A DEBITER

Code Etablissement	Guichet	N° du compte	Clé R.I.B
_____	_____	_____	_____

SNUipp 76. mai 2010. p.

Date : Signature :

N'oubliez pas d'agrafer ici votre rib

## A vos agendas

### Rassemblement Mercredi 5 mai 16h

Devant la préfecture de Rouen  
Pour une politique de l'immigration respectueuse des droits fondamentaux

Des enfants arrêtés  
Des bébés en centre de rétention  
Des familles et des couples séparés  
Des lycéens et des étudiants forcés d'arrêter leurs études  
Des malades privés de soins

Quotas d'expulsion  
Délit de solidarité  
Fichage, appel à la délation  
Traitement arbitraire  
Suspicion  
Contrôles au faciès  
Enfermement

Des exilés pourchassés  
Des travailleurs qui cotisent et n'ont pas de droits sociaux  
Une main-d'œuvre immigrée maintenue dans la précarité

#### **Les politiques d'immigration française et européenne désignent les étrangers comme une menace.**

Elles orientent nos sociétés vers une xénophobie d'état. Sous couvert de défendre une identité nationale, elles incitent au racisme et au repli communautaire

En France, le gouvernement entretient la peur et la suspicion : Ministère de l'immigration et de l'identité nationale, débat sur l'identité nationale, propos xénophobes....

Nous n'acceptons pas ces politiques commises en notre nom.

#### **Nous voulons l'égalité des droits pour tous les hommes.**

Le gouvernement est à pied œuvre pour un nouveau projet de loi sur l'immigration prévoyant le durcissement des conditions d'acquisition de titre de séjour, augmentant encore la précarisation des sans papiers, et portant la durée de rétention à 45 jours.

A Rouen, le collectif des sans papiers et les associations, syndicats ou collectifs qui accueillent et accompagnent les sans papiers refusent les conditions indignes d'accueil et d'instruction des demandes d'admission au séjour et au travail, l'arbitraire, les atteintes à leurs droits fondamentaux.

Nous demandons au Préfet de recevoir une délégation le 5 Mai prochain.

A l'appel des organisations suivantes : ASTI de Petit-Quevilly, CIMADE, Collectif des Sans-Papiers de Rouen, Collectif Solidarité de St-Etienne du Rouvray,



## Revalorisation Les tours de passe-passe de Chatel

C'était une des nombreuses promesses de Sarkozy : Chatel a donc annoncé bruyamment la revalorisation des débuts de carrière des enseignants. C'est un besoin réel, la France étant l'un des pays qui rémunèrent le plus mal ses enseignants. Mais le plan annoncé n'est pas seulement insuffisant, il est avant tout inégalitaire.

Rappelons qu'il s'agit d'augmenter de 157 euros mensuels les PE nouvellement recrutés et 660 euros par an pendant 7 ans pour ceux qui ont moins de 7 ans d'ancienneté. Ce plan représente 196 millions d'euros, et il est en fait financé par la suppression de 16 000 postes d'enseignants cette année, « économie » qui représente 496 millions d'euros, soit largement plus du double. On fait donc payer à l'école et aux conditions de travail des personnels une augmentation minimale qui ne concerne qu'une petite partie d'entre eux. Est-ce que cette augmentation de 157 euros compense la perte d'une année de formation rémunérée ? Ce plan laisse plus des trois quarts des enseignants sans revalorisation.

Le projet ministériel prévoit la suppression des 2 premiers échelons, le 9e et dernier correspondant au 11e actuel. Il y a donc un resserrement de la grille salariale, mais sans aucune augmentation globale : joli tour de passe-passe médiatique, qui ne correspond en rien aux exigences d'une réelle revalorisation salariale des enseignants, dont le pouvoir d'achat est érodé chaque année un peu plus.

Ce « pacte carrière » comprend d'autres volets comme le « Droit Individuel à la Formation ». Dès la rentrée prochaine, chaque enseignant volontaire pourra obtenir une formation pendant les vacances, rémunérée 50% du salaire horaire, sur la base d'un crédit annuel de 20 heures plafonné à 120 heures. Nous refusons ce système à l'heure où la formation continue est remise en cause : ces 120 heures sont ridicules par rapport aux 36 semaines de forma-

## De nouveaux contrats précaires : les CUI

Depuis le premier janvier, les CUI (contrats uniques d'insertion) remplacent les CAE et CAV actuels. Ces nouveaux contrats sont des CAE (contrats uniques d'insertion). Le temps de travail est de 20 heures. Les CAV seront-ils prolongés en conservant le temps de travail prévu dans leur contrat initial ou passeront-ils à 20h avec la perte de salaire que cela entraîne ? Nous avons interrogé monsieur Larrey (secrétaire général adjoint de la préfecture) à ce sujet ainsi que sur la durée maximale de renouvellement qui était de 36 mois, la durée des CUI étant de 24 mois maximum.

Ces nouveaux contrats insistent plus sur la formation, la désignation d'un référent chargé d'assurer le suivi du parcours d'insertion du salarié et d'un tuteur volontaire, chargé d'aider, informer, assurer le suivi et la liaison avec le référent. Quelle en sera la réalité ? Nous pèserons pour que les meilleures possibilités de formation soient accordées à tous.

Nous continuons à dénoncer ces contrats précaires et à agir pour des contrats statutaires pérennes.



## Licenciements d'Assistants d'Éducation

La CCP (commission consultative paritaire) des non-titulaires est convoquée vendredi 30 pour le licenciement de 2 AVS du Havre.

Ces 2 AVS, sous contrat d'assistant d'éducation, avaient été réembauchés alors qu'ils avaient déjà effectué 6 ans en tant que CDD (contrat à durée déterminée). Leur maintien en CDD n'était plus légal. L'administration a tenté d'agir en dehors de toute procédure légale (lettre recommandée, convocation de la CCP). Le tribunal administratif a d'ailleurs suspendu la procédure pour cette raison et émis des doutes sur sa légalité. Leurs contrats doivent maintenant être transformés en CDI et leurs missions pérennisées. C'est sur ces bases que le SNUipp les défendra.